



Ordonnance de télécom CRTC 2013-604

Version PDF

Ottawa, le 12 novembre 2013

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Wightman Telecom Ltd.	30 30A	21 octobre 2013 1 ^{er} novembre 2013	15 novembre 2013
Secrétaire général			

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.